

le gouvernement ayant consenti à la démolition de la citadelle et au nivellement de cette éminence. Par le fait la rue Notre-Dame se trouvait prolongée vers l'est jusqu'à la rue Sainte-Marie qui conduisait en dehors de la ville. L'esplanade du Champ-de-Mars devint la promenade fashionable du temps.

Les particuliers, secondant les efforts des autorités publiques, formèrent la "Compagnie des propriétaires de l'aqueduc de Montréal," qui fut incorporée par la législature en 1801. Jusqu'à ce moment il fallait s'approvisionner d'eau au fleuve ou aux citernes publiques, qui se trouvaient sur les places les plus fréquentées. La Compagnie de l'Aqueduc fit immédiatement poser des tuyaux en bois, afin d'amener l'eau des sources de la montagne par la gravitation. Ces sources existent encore aujourd'hui. Elles sont situées sur le versant de la montagne, en arrière du Collège de Montréal. Elles alimentent une espèce de lac artificiel qui peut avoir cinquante pieds de large sur cinquante pieds de long. Ce lac sert à l'amusement des écoliers qui s'y promènent en canot pendant l'été et y patinent pendant l'hiver. Les tuyaux suivaient les rues Guy, Lamontagne et St-Antoine. En creusant les fondations de la maison des Sœurs Grises on a découvert plusieurs de ces tuyaux de bois.

Tous les tuyaux n'étaient peut-être pas d'aussi bonne qualité. Toujours est-il que la Compagnie n'eut pas de succès. En 1816 elle vendit sa charte à une autre société, organisée par M. Porteous. La nouvelle compagnie remplaça les tuyaux en bois et alla puiser l'eau dans le fleuve, vis-à-vis la gare Viger. Elle établit sur la place Dalhousie un réservoir en plomb capable de contenir deux cent quarante mille gallons et situé à 87 pieds au-dessus du fleuve. Ce nouvel aqueduc commença à fonctionner en 1818. Agrandi en 1830, il suffit aux besoins de la ville pendant trente ans.

Avant la construction de l'aqueduc il n'était guère possible d'arrêter le progrès d'un incendie. Sous le régime français, des règlements sévères avaient été édictés pour prévenir les feux et si, malgré tout, il en éclatait un, tous les habitants devaient accourir avec un seau d'eau à la première alarme, sous peine de châtement corporel. Les charpentiers devaient apporter leurs haches pour couper les communications avec les bâtiments enflammés.

Sous le régime anglais il se forma une association dite "Fire Club, No. 1," composée d'une quinzaine de marchands qui se promettaient secours mutuel en cas d'incendie. Chacun des membres avait deux seaux qu'il devait tenir pleins et à portée. Comme la sollicitude de ces messieurs ne s'étendait pas en dehors de leur cercle, il arrivait souvent que le feu avait libre cours. En 1801, le Palais de Justice, qui était situé au coin des rues Notre-Dame et St-François-Xavier, en face de l'extrémité ouest du Cabinet de Lecture Paroissial, fut détruit par le feu, et en 1803 ce fut le tour de la prison. En 1819, l'entrepôt de M. D. W. Eager, place de la douane, fut sauvé d'une façon assez étrange. C'était le 26 janvier, et les pompes à bras, dont la ville était munie depuis quelque temps, étaient inutiles à cause de l'intensité du froid. Les flammes faisaient rage lorsque quelqu'un suggéra de les étouffer sous la neige. En un instant tout le monde était à l'œuvre et l'incendie succomba sous l'avalanche.

En 1824, M. Antoine Lepage, aidé du Dr Berthelet, organisa la "Société du Feu," composée d'une trentaine de volontaires et qui possédait une vieille pompe dite la "Phoenix," qui avait été importée d'Angleterre. Cette société avait un poste près de l'église paroissiale.